

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
124-06

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Demande modificative de garantie d'emprunt formulée par l'Hôpital A. Paré -
Hôpital Européen. Opération : reprofilage de dette déjà garantie - Prêt CDC au capital initial
de 19.000.000 €**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'Hôpital Européen - Marseille est né du regroupement des hôpitaux Ambroise Paré (13006 Marseille) et Paul Desbief (13003 Marseille), pour une capacité totale d'environ 600 lits. Implanté sur le territoire d'Euroméditerranée, sa réalisation a été soutenue par l'Etat (plan national « Hôpital 2012 » avec le versement d'une subvention de 54,2 M€) et par les pouvoirs publics locaux afin de réduire le déséquilibre de l'offre de soins dans le nord de Marseille. Géré par la fondation Hôpital Ambroise Paré, reconnue d'utilité publique, l'Hôpital Européen – Marseille a démarré son activité en 2013.

L'investissement immobilier global a représenté un coût de 254 M€ financé par emprunts et fonds propres. Les emprunts contractés en 2009 ont représenté un montant total de 182 M€ Ces derniers ont été garantis à 100 % par la Ville de Marseille (pour près de 122 M€) et par le Département (pour 60,4 M€) (délibération n°67 en date du 26 mars 2010).

Le Conseil départemental a voté le réaménagement de ce prêt Caisse d'Epargne en 2016. Un amortissement personnalisé devait permettre à l'organisme de minimiser ses remboursements annuels de dette jusqu'à fin 2020. S'il n'impactait pas la date de fin d'amortissement de l'emprunt (2038), ce réaménagement intégrait un changement de taux. Au final, ceci générerait un surcoût de frais financiers de plus de 300 K€(délibération n°13 du 21 octobre 2016).

En 2016, le versement des aides publiques du plan « Hôpital 2012 » a nécessité une révision de l'organisation d'origine et la fondation a dû payer la TVA liée aux travaux. Cette contrainte financière a nécessité l'intégration d'un financement complémentaire de 38,5 M€ Le Département des Bouches-du-Rhône a accordé alors sa garantie pour quatre nouveaux emprunts : 3 emprunts (Caisse d'Epargne, Crédit Coopératif et Banque Postale) pour un montant total de 19,5 M€ garanti à 100% et un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations [CDC] de 19 M€ garanti à 50%, à parité avec la Ville de Marseille soit un nouveau montant garanti par le Conseil départemental de 29 M€

Enfin, par délibération n°17 du 29 juin 2018, le Département a garanti un emprunt de la Banque Postale de 4,5 M€ à parité avec la Ville de Marseille (50%) pour la réalisation de travaux

d'investissement à hauteur de 11,7 M€ Ceux-ci devaient permettre le développement de la chirurgie ambulatoire et endoscopique au sein de l'hôpital.

Ainsi, le Conseil départemental a garanti un montant total de 91,7 M€ de 2009 à 2018. L'encours de la dette garanti par le Département au 31 décembre 2019 était de 83,3 M€ alors que l'endettement de l'Hôpital Européen était de 190,8 M€

L'année 2020 a été profondément marquée par la crise sanitaire. L'Hôpital Européen a dû déclencher le Plan Blanc à compter du 16 mars pour être en mesure de prendre en charge les patients touchés par le SARS-COV-2 et a dû déprogrammer les interventions non urgentes et les consultations en présentiel. La Banque des territoires, partenaire financier de l'hôpital, a alors accepté un report de 6 mois des échéances de prêts afin que l'établissement soit en mesure de payer ses salariés et continue d'assurer sa mission d'intérêt public.

La prise d'effet de cet avenant est conditionnée au renouvellement des garanties sur ces prêts CDC. Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est concerné au titre de sa garantie accordée à 50% (délibération n°21d du 30 juin 2016) concernant le prêt de 19 M€

Cet avenant aux contrats de prêt permet à l'Hôpital Européen de reporter de 6 mois une échéance de plus de 2,8 M€ dont 0,9 M€ au titre du prêt garanti par le Département. La ligne de prêt est allongée de 6 mois. Ses autres caractéristiques financières demeurent inchangées.

Le Conseil départemental décide de poursuivre les engagements pris au travers de ce nouvel avenant et réitère la garantie d'emprunt à 50 % visant la ligne de prêt CDC n°5145752 d'un montant initial de 19 M€ avec un encours au 1^{er} août 2020 de 17,7 M€

Au bénéfice de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée de voter la modification de garantie d'emprunt concernant le réaménagement de dette déjà garantie par le Département pour le prêt de 19 M€ souscrit par la fondation Ambroise Paré auprès de la CDC. Cette modification concerne l'échéancier de la ligne de prêt. La délibération n°21d en date du 30 juin 2016 est rapportée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL